

COMMUNE DE VILLERS LA CHEVRE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2016

L'an deux mille seize, le vingt juillet, à 20 h, le conseil municipal de la Commune de Villers la Chèvre légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain DYE PELLISSON, Maire.

Présents : MM. Alain DYE-PELLISSON, Jean-Marc CHARPENTIER, Dominique THILL, Daniel BALLIET, Jean-Paul HARDOUIN, Jean-Pierre ROSSI, Alexandre DURAZZI et Mmes Jeannine PIERRON et Sylviane VUERICH.

Absents excusés : MM. Felice AGOSTINESE, Eric LAMBERT, Claude RICHARD, Claude FORTEMPS, Bernard GOFFARD et Mme Françoise THERY VIVOT.

Un scrutin a eu lieu, Mme Sylviane VUERICH a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Mme Françoise VIVOT THERY a donné procuration à Mme Jeannine PIERRON.

M. Eric LAMBERT a donné procuration à Mme Sylviane VUERICH.

M. Felice AGOSTINESE a donné procuration à M. Jean-Paul HARDOUIN.

M. Bernard GOFFARD a donné procuration à M. Jean-Marc CHARPENTIER.

M. Claude FORTEMPS a donné procuration à M. Alain DYE-PELLISSON.

ORDRE DU JOUR

- 1 - Révision du P.O.S en P.L.U : bilan de la concertation ;
- 2 - Révision du P.O.S en P.L.U : arrêt du projet ;
- 3 - Travaux d'aménagement sécuritaire carrefour rue des Ecoles-rue du 25ème R.A. : demande de subvention à la région ;

DELIBERATION 2016-017 : Révision du P.O.S en P.L.U : bilan de la concertation (2.1)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'objectif de la concertation et les modalités selon lesquelles la concertation s'est effectuée, à savoir :

- Diffusion d'informations sur l'état d'avancement de la procédure ;
- Mise à disposition d'un cahier de concertation aux jours et heures d'ouverture en mairie ;
- Organisation de réunions publiques avant l'arrêt du projet.

Le bilan de cette concertation fait apparaître trois remarques écrites dans le registre de concertation. Elle concerne :

- Les travaux d'enfouissement des réseaux sur le village et donc la poursuite des travaux engagés sur la commune ;

- Les possibilités de création de toiture en verre pour les vérandas ;
- Et les possibilités de constructions offertes par le PLU sur les parcelles cadastrées 707 au lieu-dit « le village » et 26 au lieu-dit « sur le chemin de Lexy ».

Le Conseil Municipal.

- Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L.103-2. ;
- Vu la délibération en date du 13 février 2013 prescrivant la révision du POS en PLU et définissant les modalités de concertation ;
- Vu le bilan présenté par le maire (à annexer à la DCM),

Après en avoir délibéré,

- Prend acte de cette concertation et décide de poursuivre la procédure de révision du P.O.S en PLU de la commune.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois en mairie.

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION 2016-018 : Révision du P.O.S en P.L.U : arrêt du projet (2.1)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles le projet de révision du P.L.U. a été élaboré, à quelle étape de la procédure il se situe, et présente le projet de P.L.U. ;

Le Conseil Municipal,

- VU la délibération en date du 13 février 2013 prescrivant la révision du POS en PLU et définissant les modalités de concertation ;
- VU le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement prévu par l'article L.153-12 en date du 20 avril 2016 ;
- VU la délibération en date du 20 juillet 2016 tirant le bilan de la concertation dans le cadre de la révision du POS en PLU ;
- VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-12, L.103-2. et L153-33 ;
- Entendu l'exposé de monsieur le maire ;
- Après examen du projet de P.L.U. et notamment le P.A.D.D., le rapport de présentation, les orientations d'aménagement et de programmation les documents graphiques, le règlement et les annexes ;

- Considérant que le projet de révision du P.O.S. en P.L.U. est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration et aux personnes qui ont demandé à être consultées.

Après en avoir délibéré,

- Arrête le projet de révision du POS en PLU de la commune de VILLERS-LA-CHEVRE tel qu'il est annexé à la présente ;
- Précise que le projet de P.L.U. sera communiqué pour avis :
 - à l'ensemble des personnes publiques associées à la révision du POS en PLU.
 - à la commission départementale pour la protection des espaces naturels agricoles et forestiers.
 - aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale qui en ont effectué la demande.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle, accompagnée des dossiers nécessaires à la consultation des services de l'Etat.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois en mairie.

Le projet de PLU arrêté sera tenu à la disposition du public.

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION 2016-019 : Travaux d'aménagement sécuritaire carrefour rue des Ecoles-rue du 25^{ème} R.A. : demande de subvention à la région (7.5)

Le Maire présente au Conseil Municipal un devis de la société EUROVIA d'un montant de 5 748,83 € H.T. concernant un aménagement sécuritaire au carrefour de la rue des Ecoles et la rue du 25^{ème} R.A.

Après délibération, le conseil municipal :

- Accepte le devis de la société Eurovia pour un montant de 5 748,83 € H.T. ;
- Sollicite une subvention de la Région au titre du Plan Régional de soutien à l'investissement des communes.

Adoptée à 11 voix pour et 3 voix contre (THILL D., PIERRON J., THERY-VIVOT F.)